



Formulaire de candidature 2026 **Logement moyen**

1. **Deux conditions d'accès pour les logements moyens :**

❖ Aucun membre du ménage ne peut détenir la propriété d'un autre logement ;

❖ les revenus imposables annuels sont :

→ **CATEGORIE DE REVENUS MOYENS**

- compris entre 36.600€ et 74.900€ pour un isolé
- compris entre 45.700€ et 91.400€ pour les autres ménages
Montants à majorer de 3.400€ par enfant à charge ou handicap.

Dérogations possibles (si un logement est inoccupé depuis au moins 3 mois), à savoir que les revenus imposables annuels sont :

→ **CATEGORIE DE REVENUS MODESTES**

- compris entre 18.300€ et 36.600€ pour un isolé
- compris entre 24.900€ et 45.700€ pour les autres ménages
Montants à majorer de 3.400€ par enfant à charge ou handicap.

En cas de dérogation, le contrat de bail est conclu pour une durée de 3 ans maximum, non renouvelable.

2. **Remarques importantes :**

Le loyer des logements moyens est fixe ; il n'est pas calculé en fonction des revenus mais sur base du prix de revient du logement, et est indexé chaque 1^{er} janvier, conformément à la réglementation en vigueur.

Vous devez faire les démarches auprès de nos services afin de renouveler votre demande, chaque année entre le 1^{er} janvier et le 15 février. Passé ce délai, elle est radiée.

Tout changement en cours d'année (adresse, revenus, composition de ménage, modification de votre choix de localités/entités ...) doit nous être signalé immédiatement par écrit.

LOGEMENTS DISPONIBLES

La liste des logements moyens disponibles est actualisée régulièrement sur notre site Internet :

www.hdpv.be

LISTE DES DOCUMENTS **INDISPENSABLES** A JOINDRE AVEC
LE DOSSIER D'INSCRIPTION :



Documents :	Explications :
<input type="radio"/> la preuve de vos revenus actuels des 3 derniers mois pour tous les membres du ménage	<i>Exemples : fiches salaire + complément éventuel, attestation de/du mutuelle/syndicat/C.P.A.S, fiches de pension... En l'absence de revenus : une déclaration sur l'honneur signée (voir en annexe du dossier)</i>
<input type="radio"/> dans le cas où votre/vos enfant(s) ne sont pas à votre charge (<i>vous ne percevez pas les allocations familiales</i>), la copie du jugement ou de la convention passée devant notaire ou de l' accord obtenu par l'entremise d'un médiateur familial agréé + le/les <u>numéros nationaux</u> des enfants en hébergement.	<i>Si vos enfants ne sont pas à votre charge et qu'aucun des documents cités ne peut nous être transmis, nous ne pourrions pas les inscrire avec vous dans votre dossier de candidature.</i>
<input type="radio"/> tout document utile à la constitution du dossier	<i>Exemple : si vous êtes reconnu(e) handicapé(e) par la Prévoyance sociale : une attestation d'invalidité. Cette attestation vous permettra d'être prioritaire pour les logements moyens spécifiques (PMR)</i>

GARANTIES LOCATIVES A PREVOIR EN CAS DE DESIGNATION :

- 480 € POUR UN STUDIO
- 730 € POUR UN APPARTEMENT
- 990 € POUR UNE MAISON

Vous devez payer la garantie locative avant la mise à disposition du logement :

- ➔ **Soit vous payez la totalité**
- ➔ **Soit vous payez 50% directement et l'autre moitié en plusieurs fois avec vos premiers loyers (plan à convenir avec la Référente social lors de la signature de vos contrats (12 mensualités maximum)**
- ➔ **Si vous ne disposez pas du montant, vous pouvez faire intervenir le CPAS de votre Commune**
 - dans le cas d'une garantie bancaire, de préciser auprès de ce C.P.A.S. que cette garantie doit couvrir toutes les obligations découlant du bail ;
 - de vous munir, le jour de la signature du contrat de bail, de l'attestation écrite du C.P.A.S. que la garantie sera constituée par son intermédiaire. A défaut de produire ce document, la signature du contrat ne pourra pas se faire.

La garantie sera bloquée sur un compte à votre nom à la Société Wallonne du Logement.



Formulaire de candidature 2026 Logement moyen

Volet A (à remplir par le demandeur)



A.1. COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE	
CANDIDAT	CONJOINT OU COHABITANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe : <input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance :/ /	Date de naissance :/ /
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Etat civil : (Barrer ce qui ne convient pas) Célibataire – Marié(e) ou Cohabitant(e) Divorcé(e) – Séparé(e) – Veuf(ve)	Etat civil : (Barrer ce qui ne convient pas) Célibataire – Marié(e) ou Cohabitant(e) Divorcé(e) – Séparé(e) – Veuf(ve)
Nationalité :	Nationalité :
Registre national : _-_-_-_-_-_-_-	Registre national : _-_-_-_-_-_-_-
Profession :	Profession :
Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé : <input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
GSM :	GSM :
Adresse mail :	Adresse mail :
Adresse de contact : Rue N°	Adresse de contact : Rue N°
Code Postal : □□□□□□	Code Postal : □□□□□□
Localité :	Localité :
Pays :	Pays :
Date de domiciliation :	Date de domiciliation :

Fait à, le

Signature(s) du (des) candidat(s) précédée(s) de la mention "**Lu et approuvé**" :

.....

.....

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)

MEMBRES FAISANT PARTIE DU MENAGE (ne plus reprendre le candidat et le conjoint/ou le cohabitant)						
1	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Handicapé
		□□ □□ □□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	. . / . . / . . / . . . / . .	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)					
2	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Handicapé
		□□ □□ □□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	. . / . . / . . / . . . / . .	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)					
3	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Handicapé
		□□ □□ □□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	. . / . . / . . / . . . / . .	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)					
4	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté	N° National	Handicapé
		□□ □□ □□□□	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> Enfant à charge <input type="checkbox"/> Enfant en hébergement <input type="checkbox"/> Ascendant <input type="checkbox"/> Autre	. . / . . / . . / . . . / . .	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Profession (3)					

Choix du/des logement(s) moyen(s) souhaité(s)- **Cochez la/les case(s) correspondant à votre/vos choix :**

Localités	Adresse	Nbre	Type	Loyer	Provisions	Je souhaite :
Ath	Rue de Pintamont 40 arrière côté parc de la bibliothèque	4	Appartement 2 chambres (84M ²) <i>Chauffage central individuel gaz</i>	691,36€	45,10€*	<input type="checkbox"/>
Ath	Square Saint-Julien	1	Appartement 2 chambres (66M ² + jardin) <i>Chauffage central individuel gaz</i>	535,14€	44,00€	<input type="checkbox"/>
Ath	Square Saint-Julien	1	Appartement 2 chambres (71M ²) <i>Chauffage central individuel gaz</i>	546,90€	44,00€	<input type="checkbox"/>
Ath	Square Saint-Julien	1	Appartement 4 chambres (125M ²) <i>Chauffage central individuel gaz</i>	877,68€	44,00€	<input type="checkbox"/>
Ath	Rue Defacqz 2 et 4	1	Studio (32M ²) <i>Chauffage central individuel gaz</i>	304,46€	75,90€*	<input type="checkbox"/>
Ath	Rue Defacqz 2 et 4	6	Appartement 1 chambre (45M ²) <i>Chauffage central individuel gaz</i>	420,28€	75,90€*	<input type="checkbox"/>
Ath	Rue Defacqz 2 et 4	18	Appartement 1 chambre (de 50 à 53 M ²) <i>Chauffage central individuel gaz</i>	459,97€	75,90€*	<input type="checkbox"/>
Ath	Rue Defacqz 2 et 4	6	Appartement 1 chambre (83 M ²) <i>Chauffage central individuel gaz</i>	703,40€	75,90€*	<input type="checkbox"/>
Ath	Rue Defacqz 2 et 4	8	Appartement 2 chambres (67M ²) <i>Chauffage central individuel gaz</i>	576,22€	75,90€*	<input type="checkbox"/>
Ath	Rue Léon Trulin 11	1	Maison 3 chambres avec une cour <i>Chauffage central individuel gaz</i>	794,02	10,50€	<input type="checkbox"/>
Flobecq	Clos des Véroniques	4	Maison 3 chambres avec jardin <i>Chauffage central individuel gaz</i>	717,94€	10,50€	<input type="checkbox"/>
Stambruges	Rue Cardinal Mercier	2	Logement à 3 chambres avec jardin <i>Chauffage central individuel gaz</i>	744,04€	10€	<input type="checkbox"/>
Stambruges	Rue Cardinal Mercier	1	Logement à 4 chambres avec jardin <i>Chauffage central individuel gaz</i>	744,04€	10€	<input type="checkbox"/>

REVISION DES LOYERS ET DES PROVISIONS LE 1^{ER} JANVIER DE CHAQUE ANNEE

*provision d'eau incluse

Brugelette	Rue de la Chapelle	1	Appartement 1 chambre (PMR avec Jardin) (1)	600,64€	68,90€	<input type="checkbox"/>
Brugelette	Rue de la Chapelle	1	Appartement 1 chambre (étage)	576,79€	68,90€	<input type="checkbox"/>
Ellezelles	Square du Béguinage	1	Maison 1 chambre (PMR avec jardin) (2)	744,74€	12,90€	<input type="checkbox"/>
Ellezelles	Square du Béguinage	7	Maison 2 chambres avec jardin	744,74€	12,90€	<input type="checkbox"/>

LOGEMENTS MOYENS SPECIFIQUES

(1) pour Brugelette, Rue de la Chapelle (logement du rez-de-chaussée) :

à conditions de revenus égales, priorité donnée :

- 1° /aux personnes handicapées avec mobilité réduite de 65 ans et +
- 2°/ aux personnes handicapées avec mobilité réduite de – de 65 ans
- 3°/ autres personnes handicapées de 65 ans et +
- 4°/ autres personnes handicapées de - de 65 ans
- 5°/ aux personnes de 65 ans et + non handicapées

(2) pour Ellezelles, Square du Béguinage (maison à 1 chambre adaptée pour personnes à mobilité réduite) :

à conditions de revenus égales, priorité donnée :

- 1° /aux personnes handicapées en fauteuil roulant
- 2°/ aux autres personnes handicapées de – de 65 ans
- 3°/ autres personnes handicapées de 65 ans et +
- 4°/ autres personnes handicapées de - de 65 ans
- 5°/ aux personnes de 65 ans et + non handicapées

A compléter par le demandeur

Nom et adresse de l'expéditeur
(administration du logement,
organisation sociale du
logement) :

S.R.L.
L'HABITAT DU PAYS VERT
Rue du Rivage 11
7800 ATH

Personne de contact :

CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

En vue de l'obtention d'avantages dans le domaine du
logement social

Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisée que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit *dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.*

→ **Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.**

A COMPLETER PAR LE CANDIDAT- DEMANDEUR:

- *Disposition légale ou réglementaire qui est à la base de cette demande :*
CODE WALLON DU LOGEMENT, ARTICLE 1^{ER} 29°,30° ou 31° : vérification des conditions patrimoniales des ménages

CASE 1 : Renseignements au sujet du demandeur et des autres personnes

Concernées par cette déclaration :

DEMANDEUR : (nom + prénom)

né le : lieu de naissance :

N° national : . . / . . / . . / . . . / . . (voir carte d'identité)

N° au verso de la carte d'identité

CONJOINT OU COHABITANT (légal ou de fait) :

..... (nom + prénom)

né le : lieu de naissance :

N° national : . . / . . / . . / . . . / . . (voir carte d'identité)

N° au verso de la carte d'identité

COMPOSITION DE MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

N° national

.....

.....

.....

. . / . . / . . / . . . / . .

.....

.....

.....

. . / . . / . . / . . . / . .

.....

.....

.....

. . / . . / . . / . . . / . .

.....

.....

.....

. . / . . / . . / . . . / . .

.....

.....

.....

. . / . . / . . / . . . / . .

Domicile actuel : (rue – numéro- bte)

(code postal) (commune)



Organisme : N° de dossier :
Identité du demandeur :

CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR

Le demandeur et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il cohabite de fait ou légalement (voir case 1) déclare(nt) sur l'honneur :

- A.** Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, pour la totalité, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : **(1)**

(1) écrire « NEANT » en travers des 2 colonnes si on ne possède aucun droit ou bien immobilier


BIEN 1	BIENS 2
Commune – Pays :
Rue ou lieu-dit :
Désignation cadastrale :
Nature du bien (2) :
Nature du bien (3) :

- B.** Que dans le courant des(4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation :	situation et nature du bien :	prix obtenu ou Valeur estimée
.....
.....

SIGNATURES OBLIGATOIRES

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
.....



(2) maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain

(3) pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété

(4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle.

(5) Mentionner « NEANT » si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée.

Le formulaire complété doit être renvoyé à l'organisme qui l'a délivré (voir cadre supérieur gauche du recto de ce document).



A compléter par le demandeur



Réglementation concernant la détention d'animaux

Nous vous informons que, depuis 2004, la Société a adopté un règlement de détention d'animaux. La dernière version de ce règlement est la suivante :

« Les animaux d'agrément ou autres sont tolérés dans les logements, pour autant que le Règlement communal et le Règlement de la société concernant la détention des animaux soient respectés.

La société n'autorise pas, dans tous les logements (maisons ou appartements) de son patrimoine, la détention de chiens issus des races ou, de croisements avec au moins une des races suivantes : *Akita Inu, American Staffordshire Terrier, Band dog, Bull Terrier, Dogue argentin (Dogo Argentino), Dogue de Bordeaux, English Terrier (Staffordshire bull-terrier), Fila Brasileiro, Mastiff (toute origine), Mâtin Brésilien, Pitbull Terrier, Ridgeback Rhodésien, Rottweiler, Tosa Inu* ; ainsi que les chiens potentiellement dangereux, à savoir :

* tout chien qui, par la volonté du maître, par manque de surveillance de celui-ci ou pour toute autre raison intimide, incommode, provoque toute personne ou porte atteinte à la sécurité publique, à la commodité du passage et aux relations de bon voisinage. Les chiens, qui, bien que n'appartenant à aucune des races précitées, montrent ou ont montré une agressivité susceptible de présenter un danger pour les personnes ou pour les animaux domestiques.

* d'animaux exotiques ou nouveaux animaux de compagnie (NAC) tels que : des mammifères (*rongeurs : chinchilla, souris, cochon d'Inde, rat, hamster, octodon, écureuil de Corée, gerbille, chien de prairie...* ; *carnivores : furets, fennecs, hermines, moutettes, visons...* ; *divers : lapins, cochons, primates...*) ; des reptiles (*serpents : boas, pythons...* ; *tortues : la tortue de Floride...* ; *lézards : iguanes, geckos, caméléons...*) ; des arthropodes (*scorpions, araignées, myriapodes...*) ; des insectes : *phasmes, phyllidae...* ; des crustacés : *Bernard l'ermite...*) ; des amphibiens (*grenouilles rieuses, dendrobates, axolotls...*) ; des oiseaux (*Psittacidae : perruches, perroquets ; Passereaux : diamant mandarin, canaris ; mainates, toucans...*) ; des poissons ; des mollusques (*escargots, etc...*).

Les aquariums de plus de 54 litres (L. 60 cm x l. 30 cm x h. 30 cm) ne sont pas autorisés dans les immeubles à appartements. Les aquariums de plus de 96 litres (L. 80 cm x l. 30 cm x h. 40 cm) ne sont pas autorisés dans les maisons. Tous dégâts survenus à cause des eaux seront à charge du (ou des) locataire(s).

Autres espèces : avec l'autorisation écrite préalable de la société ».

Le nombre maximum par espèces est fixé à 1 chat et/ou 1 chien (de petite taille pour les appartements).
Il est strictement interdit de faire l'élevage d'animaux quelconques, dans le logement ou le jardin faisant partie du bien loué.

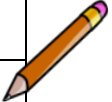


LORS DE VOTRE ENTREE DANS UN LOGEMENT APPARTENANT A LA SOCIETE, VOUS DEVREZ VOUS CONFORMER A CE REGLEMENT.

En aucun cas, les animaux ne peuvent incommoder les voisins. En cas de réclamation reconnue fondée par la société, le locataire devra se séparer de l'animal en cause sur simple mise en demeure par lettre et en cas de refus, il devra quitter les lieux.

Nous vous invitons à déclarer les animaux en votre possession actuellement :

	Nombre	Age	Race	Je n'en ai pas
Chien				<input type="checkbox"/>
Chat				<input type="checkbox"/>
Autre(s) :				<input type="checkbox"/>



ATTENTION : Cette déclaration n'implique pas une acceptation par la société.

Nom et prénom du/des candidat(s):.....

Date :

Lu et approuvé,

Certifié sincère et véritable,

Signature du candidat locataire :

.....
.....

Volet B (à remplir par la société qui reçoit la candidature)

B.1. DATES (4)					
de dépôt	d'admission	de radiation	de refus	de confirmation	d'attribution
.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....	.../.../....
			.../.../....		
			.../.../....		
			.../.../....		

B.2. LE LOGEMENT REGLEMENTAIREMENT PROPORTIONNE A LA COMPOSITION FAMILIALE COMPORTE (5)					
1 chambre	2 chambres	3 cham bres	4 chambres	5 cham bres	
Dérogation :	Dérogation :	Dérog ation :	Dérogation :	Dérog ation :	
B.4. LOGEMENT ADAPTE (6)			OUI	NON	
B.5. DEROGATION AUX REGLES DE PROPORTIONNALITE (7)					
B.6. REVENU D'ADMISSION (8)					
Revenus :					
Ménage	à revenus modestes	<input type="checkbox"/> à revenus moyens			

B.7. VOIES DE RECOURS (9)

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision. A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du Logement, rue de l'Ecluse 21, à 6000 Charleroi. Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Région wallonne à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche 54, à 5000 Namur.

Ainsi qu'il est prévu par la loi sur la protection de la vie privée, les données à caractère personnel communiquées dans le cadre de la présente candidature et du bail sont traitées à des fins de maintenance des fichiers des candidats. Le candidat marque son accord pour que ces données soient communiquées aux autres sociétés gestionnaires des communes sur lesquelles il a posé un choix.

Le responsable du traitement est la **S.R.L. L'HABITAT DU PAYS VERT, dont le siège est 7800 ATH, rue du Rivage 11.**

Vous avez le droit de consulter et de faire corriger les renseignements communiqués comme prévu par la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée. Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes. Signification des renvois avec références, selon la rubrique, au Code wallon du Logement et à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la location des logements sociaux gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public.

(1) indiquer :

C pour la personne célibataire;

M pour la personne mariée ou la personne cohabitante;

D pour la personne divorcée;

S pour la personne séparée.

V pour la personne veuve

(2) indiquer :

B pour les ressortissants belges;

U pour les ressortissants de l'Union européenne autres que belges;

A pour les autres ressortissants.

(3) indiquer :

S s'il s'agit d'un salarié;

I s'il s'agit d'un indépendant;

C s'il s'agit d'une personne percevant des allocations de chômage;

P s'il s'agit d'une personne pensionnée;

MU s'il s'agit d'une personne percevant des revenus de sa mutuelle ou assimilés;

MI s'il s'agit d'une personne percevant le revenu d'intégration sociale.

(4) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, articles 12 à 16.

(5) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°.

(6) Code wallon du Logement, article 1er, 16° : logement dont la configuration permet une occupation adéquate par un ménage en raison du handicap d'un de ses membres, conformément aux critères fixés par le Gouvernement

(7) Arrêté du Gouvernement wallon du 06 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logement de service public, article 1er, 15°, alinéa 3.

(8) Indiquer le revenu (cf. article 1er, 8°, de l'arrêté) et le type de ménage (Code wallon du Logement, article 1er, 9°, 29°, 30°, 31°).

(9) Arrêté du Gouvernement wallon du 6 septembre 2007 organisant la location des logements gérés par la Société wallonne du Logement ou par les sociétés de logements de service public, articles

7

à

11.